



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



GUATEMALA

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- Passeport valide 6 mois à compter de la date d'entrée.
- Pour un séjour inférieur à 3 mois, le visa n'est pas exigé.
- Les voyageurs doivent faire une déclaration de douane sur le site <https://farm2.sat.gob.gt/declaDelViajeroGt-web/pages/public/declaracionJuradaDelViajero.html> . La déclaration faite, un QR code est fourni qui doit être conservé.
- Il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (chirurgie, hospitalisation, etc.) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale.
- Les mineurs voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination obligatoire :

- Vaccination contre la fièvre jaune exigée à l'entrée du pays pour les voyageurs en provenance de pays où elle est endémique.

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Traitement anti paludéen conseillé.
- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

FORMALITÉS COVID

Depuis le 12 août 2022, toutes les restrictions à l'entrée sur le territoire du Guatemala ont été levées.

Les voyageurs ne sont donc plus tenus de présenter à leur arrivée un justificatif de vaccination ou le résultat négatif d'un test de dépistage à la Covid-19.

